



COMMUNE DE PREVESSIN-MOENS

Tarifs Accueils de Loisirs et Espace Jeunes - Année 2023

Tarifs Accueils de Loisirs

Quotient Familial	Périscolaire (matin et soir)	Mercredi	Extrascolaire (vacances)
0 à 500	0,70€ / heure	1,10€ / heure	1,10€ / heure
501 à 735	0,90€ / heure	1,40€ / heure	1,40€ / heure
736 à 940	1,50€ / heure	1,60€ / heure	1,60€ / heure
941 à 1160	2,10€ / heure	1,80€ / heure	1,80€ / heure
1161 à 1840	2,60€ / heure	2,50€ / heure	2,50€ / heure
1841 à 2060	3,20€ / heure	2,90€ / heure	2,90€ / heure
2061 à +	3,70€ / heure	3,20€ / heure	3,20€ / heure
Absence de justificatifs de revenus fournis	4,50€ / heure	4,00€ / heure	4,00€ / heure
Hors commune Majoration par séance	2€	5€	5€

Tarifs séjours Accueils de Loisirs

Quotient Familial	Allocataire CAF	Non allocataire CAF
0 à 500	308 €	334 €
501 à 735	327 €	353 €
736 à 940	346 €	372 €
941 à 1160	365 €	391 €
1161 à 1840	384 €	410 €
1841 à 2060	403 €	429 €
2061 à +	422 €	448 €
Absence justif. de revenus fournis	450 €	475 €
Majoration + 10% par séjour pour les habitants hors commune		

Autres tarifs Accueils de Loisirs

- Frais de dossier par année scolaire : 10€ 1 enfant, 15€ 2 enfants, 18€ 3 enfants et 20€ 4 enfants ou plus
- Supplément par sortie : sortie de proximité type 1 + 4€, grande sortie type 2 + 8€
- Supplément activités/stages par jour : type 1 + 6€, type 2 + 8€
- Supplément hors régime général (hors CAF, hors MSA) : + 0,55€ par heure et par enfant
- Majoration pénalités de retard :
 - + 10€ / enfant : récupération de l'enfant entre 18h36 et 18h59 (tolérance admise pour les 5 premières minutes qui ne seront pas majorées),
 - + 20€ / enfant : récupération de l'enfant après 19h,
- Tarif repas : 4,22€.

Tarifs annuels Espace Jeunes

Périscolaire soirs et mercredis				
Quotient Familial	Commune		Hors commune	
	Individuel	Famille	Individuel	Famille
< 500	31	42	74	95
501 à 735	37	50	79	105
736 à 940	42	60	84	116
941 à 1160	47	70	90	127
1161 à 1840	53	80	95	137
1841 à 2060	58	90	100	148
> 2061	63	100	100	158
Absence justif. de revenus fournis	70	120	110	170

Tarifs vacances scolaires Espace jeunes

Quotient Familial	Tarif 1 jour		Tarif semaine	
	Allocataire CAF	Non allocataire CAF	Allocataire CAF	Non allocataire CAF
< 500	12,70	14,80	58	68,60
501 à 735	13,80	15,90	63,30	73,80
736 à 940	14,80	16,90	68,60	79,10
941 à 1160	16,90	19	79,10	89,70
1161 à 1840	19	21,10	89,70	100,20
1841 à 2060	21,10	23,20	100,20	110,80
> 2061	23,20	25,30	110,80	121,30
Absence justif. de revenus fournis	25	30	125	150

Supplément sortie : + 3€ / sortie / jeune

Majoration de 5€ par jour pour les habitants hors commune et 10€ par semaine pour les habitants hors commune

Tarifs séjours Jeunesse

Quotient Familial	Séjours (repas compris)	
	Tarif 1 jour	
	Allocataire CAF	Non allocataire CAF
< 500	49	54
501 à 735	53	58
736 à 940	57	62
941 à 1160	61	66
1161 à 1840	65	71
1841 à 2060	70	75
> 2061	74	79
Absence justif. de revenus fournis	80	90
Majoration de 10% par séjour pour les habitants hors commune		

Autres tarifs Espace jeunes

- Frais de dossier par année scolaire : 10€ pour 1 enfant 15€ pour 2 enfants, 18€ pour 3 enfants et 20€ pour 4 enfants ou plus
- Tarifs occasionnels : 2€ (soirées et veillées) et 5€ (mercredis)
- Tarif repas par jeune : 4,22€.
- Tarif minimum appliqué pour les élus du CMJ (pendant la durée de leur mandat) pour le périscolaire et le mercredi.
- Supplément par sortie : sortie de proximité type 1 + 4€, grande sortie type 2 + 8€
- Supplément activités/stages par jour : type 1 + 6€, type 2 + 8€
- Supplément hors régime général (hors CAF, hors MSA) : + 0,55€ par heure et par enfant
- Majoration pénalités de retard :
 - + 10€ / jeune : récupération de l'enfant entre 18h36 et 18h59 (tolérance admise pour les 5 premières minutes qui ne seront pas majorées),
 - + 20€ / jeune : récupération de l'enfant après 19h.